

LEXIQUE DU CONFLIT ISRAËLO-PALESTINIEN

Complément à l'article publié sur le *Diploweb.com* le 18 février 2024, « Comprendre le conflit israélo-palestinien : de ses origines au 7 octobre 2023 ».

Marie Durrieu est doctorante contractuelle associée à l'Institut de Recherche Stratégique de l'École Militaire (IRSEM) et rattachée au Centre Michel de l'Hospital (CMH). Elle est enseignante en Relations Internationales et Science politique à Sciences Po Paris. Ses recherches portent sur le rôle et l'usage de l'humiliation en relations internationales. Elle est spécialiste du conflit israélo-palestinien et s'est rendue plusieurs fois sur le terrain. Elle est l'auteur du livre : « *Du conflit israélo-palestinien au nucléaire iranien : l'humiliation, la variable oubliée des négociations* » aux éditions l'Harmattan.

Le conflit israélo-palestinien se prolonge dans le langage. L'usage des termes n'est jamais neutre et il y a une véritable guerre des mots. Sur le terrain, le choix des mots est un casse-tête mais est crucial parce qu'il nous positionne d'un côté ou de l'autre. Dans la colonne de gauche, le vocabulaire palestinien. Dans la colonne de droite le vocabulaire israélien.

| Vocabulaire palestinien | Vocabulaire israélien |
|--|--|
| <p>« Mur de la honte », « mur d'apartheid » : le mur de plus de 700 km construit par les Israéliens est un fardeau pour la population palestinienne. Les déplacements des Palestiniens sont entravés et lourdement rallongés par les tours et détours du mur. Sans compter les <i>checkpoints</i> auxquels les Palestiniens sont soumis partout sur les routes en Cisjordanie. Plusieurs villes palestiniennes sont enclavées et isolées par le mur ; la population est prisonnière. Le mur grignote progressivement du terrain dans les territoires palestiniens. En somme, pour les Palestiniens, le mur incarne la soumission et l'occupation qui leur sont imposées.</p> | <p>« Mur sécuritaire », « barrière de sécurité » : En 2002, Ariel Sharon, Premier Ministre Israélien, a ordonné la construction du mur de séparation qui a officiellement pour objectif de protéger Israël de la Cisjordanie. Cette décision survient au lendemain du déclenchement de la seconde <i>intifada</i> pendant laquelle de nombreux attentats-suicides ont été commis dans les centres urbains israéliens.</p> |
| <p>« Esplanade des Mosquée », « Haram El-Sharif », « Al Aqsa compound » : troisième lieu saint de l'Islam qui abrite la Mosquée Al-Aqsa et le Dôme du Rocher. Selon la tradition musulmane, le prophète Mahomet se serait élevé au ciel à l'emplacement du rocher. C'est pour cette raison que le deuxième Calife aurait choisi, en 637, de construire la Mosquée Al Aqsa en ce lieu sacré. Pour le monde musulman l'esplanade des Mosquées a une importance religieuse centrale. Pour les Palestiniens c'est devenu un symbole, au-delà de l'aspect religieux, de leur identité nationale. L'esplanade des Mosquées cristallise les tensions entre les Israéliens et les Palestiniens. Plusieurs phases d'escalade du conflit ont pris racine en ces lieux. Par exemple, la deuxième <i>intifada</i> a été déclenchée à la suite de la visite de Ariel Sharon sur l'esplanade et le Hamas a dénommé son opération du 7 octobre 2023 « le déluge d'Al Aqsa ».</p> | <p>« Mont du temple », « Har HaBeit » : selon la religion juive l'emplacement où les Mosquées ont été construites est le lieu qui abritait le Temple de Salomon et le Temple d'Hérode. Le premier et le deuxième Temple ont été détruits et il n'en resterait plus que le mur des lamentations, lieu le plus saint pour le judaïsme. En 1967, les Israéliens prennent le contrôle de Jérusalem, mais le Général Moshe Dayan, ministre de la Défense israélien, décide pour éviter les tensions de mettre en place un statu quo particulier pour le Mont du Temple. Le contrôle de l'accès au lieu est attribué aux Israéliens mais la gestion de l'esplanade est confiée au Waqf de Jérusalem, une fondation musulmane gérée par la Jordanie en charge des lieux saints. De plus, Moshe Dayan décide que seuls les croyants musulmans auront le droit de prier en ces lieux. L'interdiction de prier pour les juifs est appuyée par le grand Rabbín d'Israël qui</p> |

| | |
|---|--|
| | <p>estime que nous ignorons où se situait les Temples et qu'il ne faut pas risquer de fouler le Saint des Saints. Ces dernières années, des extrémistes orthodoxes juifs remettent en question le statu quo et revendiquent de plus en plus leur droit à prier sur le Mont du Temple. Malgré la réaffirmation de l'interdiction de prier pour les juifs par un tribunal israélien, certains extrémistes religieux parviennent à prier et même organiser des sacrifices sur le Mont du Temple. Ces revendications sont soutenues par certains membres du gouvernement Israélien, dont Itamar Ben Gvir, ministre de la Sécurité nationale.</p> |
| <p>« Colonie » : fait référence aux communautés de peuplement de juifs israéliens qui s'installent dans les territoires palestiniens. Les colonies sont illégales aux yeux du droit international. Les Palestiniens estiment que par la colonisation les Israéliens leur volent leurs terres progressivement. Ces dernières années, les tensions entre les colons et les Palestiniens augmentent. L'agence des Nations Unies chargée de la coordination humanitaire a recensé 1 225 attaques de colons sur des Palestiniens en 2023.</p> | <p>« Implantation », « avant-poste » : l'État hébreu considère que le terme « colonie » est négativement connoté et associé au passé colonial des Empires. Or, ils estiment qu'aucun traité n'a établi le statut juridique des territoires et que la présence des communautés juives est multiséculaire et donc légitime. Par conséquent, ils préfèrent le terme « implantation » ou « avant-poste ». Ils condamnent l'usage du terme « colonie » dans les médias européens et les organisations internationales. Ils préfèrent le terme anglo-saxon « <i>settlement</i> » qu'ils estiment plus neutre et qui ne les cantonne pas au rôle de « colonisateur ».</p> |
| <p>« Cisjordanie » : terme utilisé par les Palestiniens et la communauté internationale pour faire référence au territoire attribué aux Palestiniens à l'ouest du Jourdain et de la mer morte et délimité au nord, au sud et à l'ouest par la ligne verte de 1949. La région comprend les villes et villages palestiniens, les camps de réfugiés palestiniens et les colonies israéliennes qui y sont installés. Après la guerre des 6 jours, les Palestiniens ont <i>de facto</i> perdu le contrôle de la Cisjordanie.</p> | <p>« Judée et Samarie » : termes utilisés par les Israéliens pour désigner le même territoire. Ce sont des références bibliques au Royaume de Judée dont la capitale aurait été Jérusalem et le Royaume d'Israël dont la capitale aurait été Samarie. Ces termes étaient utilisés par la communauté internationale avant 1949 et figurent dans le plan de partage de 1947. Les Israéliens continuent d'utiliser ces termes qui marquent leurs liens historiques avec ce territoire.</p> |
| <p>Résistance, activisme : la population palestinienne estime qu'elle a légitimement le droit de se défendre contre l'occupation israélienne et de lutter pour ses droits et sa dignité. Par conséquent, le militantisme, les actes de sabotage, les menaces et l'usage de la violence sont qualifiés « d'activisme » et de « résistance ». Dans cette perspective, les Palestiniens emprisonnés dans les geôles israéliennes sont des « héros de la résistance » et des « prisonniers politiques » ; tandis que ceux qui sont tués par les forces israéliennes sont célébrés comme des « martyrs ».</p> | <p>Terrorisme : Les Israéliens accusent les Palestiniens de « terrorisme ». Du fait du déséquilibre des forces et de l'absence d'armée palestinienne, les Palestiniens utilisent des moyens asymétriques et s'en prennent à des civils israéliens. Leurs actes correspondent donc souvent à la définition du terrorisme. De ce fait, la communauté internationale, elle aussi, reprend souvent la qualification « terroriste » ; que ce soit pour désigner des « attentats » palestiniens ou des « organisations terroristes » comme le Hamas. Reste que le terme « terrorisme » implique que l'acteur qui a entrepris l'action est illégitime et que</p> |

| | |
|--|---|
| | son usage de la force est illicite, contrairement à un État qui peut légitimement avoir recours à la force pour se défendre. ¹ |
|--|---|

Copyright Février 2024-Durrieu/Diploweb.com

¹ NDLR : L'Ambassadeur de France Bernard Dorin écrivait en mai 2002 sur le Diploweb.com, en référence aux attentats du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis : « Après les attentats du 11 septembre 2001 contre les Etats-Unis, le mot "terroriste" a été abondamment utilisé pour qualifier différents mouvements. Cet usage mérite qu'on s'y arrête, après deux observations préalables.

Premièrement, le terrorisme existe et il est à combattre avec la dernière énergie.

Deuxièmement, je me souviens avoir lu dans la presse de Vichy (1940-1944) que les résistants Français y étaient qualifiés de "terroristes". Pour le gouvernement du maréchal Pétain collaborant avec l'Allemagne nazie d'Hitler, les patriotes français étaient des "terroristes". Après la Libération de la France en 1944-1945, ces "terroristes" sont devenus pour tous des patriotes, mais ils avaient été précédemment qualifiés de cette façon infamante.

Je constate donc qu'il faut se méfier de cette appellation de "terroristes", parce que les Etats constitués ont trop tendance à appeler "terroristes" leurs adversaires. Les puissants désignent souvent ainsi les parties de leur population en rébellion larvée ou ouverte contre le pouvoir central. » Le texte complet se trouve dans les archives du Diploweb <https://www.diploweb.com/p5dori3.htm>